

Projet de loi n° 56

Le réseau FADOQ donne son appui mais demande que des précautions soient prises

Montréal, le 22 octobre 2009 - À l'occasion de la présentation aujourd'hui d'un mémoire à la Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean-Claude Grondin, président du réseau FADOQ, a donné l'appui de son association aux deux objectifs poursuivis par le projet de loi n° 56 actuellement à l'étude.

«Il faut se réjouir que les efforts entrepris pour améliorer la qualité de vie dans les résidences pour personnes âgées puissent s'étendre à d'autres ressources offrant de l'hébergement, par exemple dans les domaines de la santé mentale et de la toxicomanie», a déclaré M. Grondin. «L'allongement à trois années de la durée de validité de la certification est, par ailleurs, justifié dans la mesure où il permettra à tous les intervenants de faciliter le processus de certification et d'en atténuer les irritants», a-t-il ajouté.

S'appuyant sur l'expérience reconnue du réseau FADOQ, acquise à travers la mise en œuvre depuis dix ans de son programme ROSES D'OR d'évaluation de la qualité des résidences privées avec services pour aînés, M. Grondin a cependant exprimé des craintes quant à la façon dont ces mesures seront appliquées.

«Il serait regrettable que l'élargissement du processus de certification à d'autres ressources offrant de l'hébergement vienne ralentir ou compromettre la certification en cours des résidences pour personnes âgées», s'est notamment inquiété M. Grondin. «Il ne faudrait pas non plus que l'allongement de la durée de validité de la certification soit interprété par certains comme une invitation au laisser-aller», a-t-il mis en garde, demandant au ministère de la Santé et des Services sociaux de prendre à cet égard «certaines précautions essentielles».

À cette fin, le réseau FADOQ a déposé six recommandations à la Commission :

1. Compléter la certification en cours des résidences privées pour personnes âgées avant de l'étendre à d'autres ressources offrant de l'hébergement.
2. Prévoir des ressources supplémentaires pour combler les nouveaux besoins résultant de l'élargissement de la certification à d'autres ressources offrant de l'hébergement.
3. Améliorer la coordination des intervenants dans le processus de certification.
4. S'assurer que les critères de la certification soient respectés durant toute la période de validité.
5. Mettre en place les services nécessaires pour assurer un suivi rapide des plaintes.
6. Continuer de soutenir l'action du réseau FADOQ en vue d'améliorer la qualité de vie dans les résidences pour personnes âgées et d'accroître la satisfaction des aînés qui y habitent.

Le réseau FADOQ, rappelons-le, est un regroupement volontaire de personnes âgées de 50 ans et plus qui se consacre à la défense des droits et à l'amélioration de la qualité de vie des aînés au Québec. Présent dans toutes les régions, il rassemble 255 000 membres.

- 30 -

RENSEIGNEMENTS : Lyne Rémillard, responsable des communications
lyne.remillard@fadoq.ca (514) 252-3017
Mémoire sur le web : www.fadoq.ca

FADOQ

Siège social • 4545 avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal (Québec) H1V 3R2
Téléphone : 514 252-3017 Télécopieur : 514 252-3154
www.fadoq.ca